

RECHARGEZ

NOS SALAIRES !

⚡
Augmentons
le SMIC à 1700 € !

⚡
Y'a bien mieux
que les primes !

⚡
Égalité salariale
femmes-hommes !

⚡
+ 400 € pour toutes et tous !
Point d'indice revalorisé !

⚡
Heures sup'
défiscalisées,
non ! Soyons
bien payé-es !

⚡
Mon salaire socialisé
on n'y touche pas !



Union
syndicale
Solidaires



Y'a bien mieux que des primes ! Augmentation générale et point d'indice revalorisé !

Quelques patrons de grandes sociétés ont versé une prime de fin d'année pour répondre à la demande de Macron de faire taire la colère sociale. Si elle a fait du bien pour le porte monnaie de certain-es salarié-es, elle n'a pas été versée à tous-tes. La plupart des salarié-es des TPE ou des moyennes entreprises n'ont pu en bénéficier, pas plus que les fonctionnaires. Cette prime a été exonérée de cotisations et défiscalisée, ce qui signifie moins pour la protection sociale, et moins pour le budget de l'État et les services publics. **Une prime de fin d'année, ce n'est pas une augmentation**, et cela pourrait servir de prétexte à ne rien accorder lors des négociations salariales annuelles en cours ! **Nous voulons des augmentations de salaires, qui se répercutent sur la carrière et, in fine, sur le niveau de pensions !**

De plus, **le point d'indice a plus que stagné ces dernières années dans la fonction publique**. Il n'a été relevé que de 1,2% depuis 2010 pour une inflation de 10,5%, soit près de 10% de perte de pouvoir d'achat ! Face à cela, ce ne sont pas des primes au rabais, ou des bricolages via le protocole PPCR qu'il faut accorder mais bien une revalorisation du point d'indice et l'attribution d'un nombre de points uniforme à tout-e-s pour réduire les inégalités ! **Nous refusons aussi l'illusion du « salaire au mérite »** qui ne fait qu'accroître la concurrence entre salarié-es pour mieux les exploiter !

Touche pas à mon salaire socialisé ! Cotisations sociales = Sécu, retraite... !

Lorsque sont réparties les richesses, il n'y a en fait que deux formes de revenus : les profits accaparés par les détenteurs du capital et les salaires.

Réduire la part des salaires revient donc à augmenter celle des profits. Et réciproquement. Le salaire ne se limite pas au montant versé à qui travaille. On doit lui ajouter la fraction de la valeur transférée sous forme de « **prestations sociales** » (pensions, allocations...), collectées via des cotisations et distribuées par le biais d'institutions (Sécurité Sociale, caisses de retraite). Ces revenus sont une forme de rémunération du travail, un salaire « socialisé ».

Depuis plusieurs années, au nom de la compétitivité, **les réductions ou exonérations des cotisations sociales**, sont autant de moyens pour amputer les revenus du travail et gonfler les profits, et ce au détriment de cette part de salaire « socialisé ». Ce qui est gagné en apparence, manquera dans les caisses de la Sécurité sociale et ce sera autant de moins pour toutes et tous en cas de chômage, maladie, maternité et lors de la retraite.

Le 1^{er} janvier 2019, le taux des cotisations maladie « patronales » est passé de 13% à 7% pour les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC (l'immense majorité des salaires). Au 1^{er} octobre, le taux des cotisations chômage diminuera de 4 points pour les salaires au SMIC (soit un gain supplémentaire de 20 milliards d'euros).

Cette politique vise deux objectifs : à court terme, **renforcer les gains des actionnaires** ; à moyen terme, cela entraîne une réduction de **la protection sociale (couverture, montants) et la possible main mise des banques**, compagnies d'assurance, fonds de pension sur ce nouveau marché que représentera la protection sociale.

Défendre « le salaire socialisé » c'est défendre le pouvoir d'achat des travailleur-euses (actif-ves, chômeurs-euses, retraité-es) et de leurs familles mais aussi préserver la protection sociale.

Augmentons le SMIC à 1700 euros !

Les SMICARDS représentent environ 11% des salarié-es dont 58% de femmes. **25% environ des salarié-es payés au SMIC travaillent dans des entreprises de moins de 10 salarié-es (TPE).**

Depuis 2010, le montant du SMIC est revalorisé :

- au 1^{er} janvier de chaque année, **selon l'inflation** (= hausse généralisée des prix) subie par les 20% les ménages les moins aisés et selon la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire moyen des ouvrier-ères et employé-es ;
- en cours d'année, quand l'inflation atteint au moins 2% le SMIC augmente alors dans les mêmes proportions. Mais ce n'est qu'un rattrapage de la hausse des prix constatée par l'INSEE ;
- et éventuellement par un « coup de pouce » du gouvernement (le dernier date de 2012 (élection de François Hollande) : un petit 0,6%, soit 5,5 centimes d'€ brut de l'heure !).

Demander l'augmentation du SMIC, est-ce pertinent ?

Selon la Ministre du Travail actuelle, « une hausse du SMIC serait contraire à l'emploi ». La théorie libérale sous-jacente c'est que sur un marché du travail, quand on augmente les salaires (le prix du travail), les employeurs embaucheraient moins, d'où une hausse du chômage. **Mais cela nie le rôle de la consommation dans l'économie. Et le fait que le SMIC sert de référence à l'ensemble des salaires, ce qui renvoie directement à la question du partage des richesses et des luttes que l'on peut mener !**

Participation, intéressement = arnaque !

400 euros mensuels pour toutes et tous !

L'**intéressement** consiste, pour les employeurs qui auront conclu un accord en ce sens, à verser aux salarié-es un « complément de rémunération » fondé sur la réalisation d'objectifs ou de performances de l'entreprise. **La participation** a pour objectif de garantir collectivement aux salarié-es le droit de participer aux résultats de l'entreprise. Elle prend la forme d'une participation financière, calculée en fonction du bénéfice net de l'entreprise et est obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salarié-es.

Différents objectifs sont recherchés par le biais de ces dispositifs :

- d'intégrer les salarié-es aux objectifs de l'entreprise : donc en fait **d'accepter les discours sur la productivité à augmenter sans cesse**, voire implicitement les licenciements et les pressions sur les salaires... pour augmenter le profit de l'entreprise !
- **d'éviter les hausses de salaire** : c'est clairement l'objectif patronal, et ce malgré l'affichage que ces dispositifs ne se substituent pas à une augmentation de salaires
- **d'intégrer les salarié-es par le biais des dispositifs d'actionnariat** aux objectifs de rentabilité de l'entreprise.

Au final avec ces dispositifs, les salarié-es se retrouvent à choisir entre une disponibilité immédiate des fonds attribués (alors imposés), ou leur indisponibilité pendant plusieurs années et leur exonération fiscale lorsqu'ils sont sur un plan d'épargne entreprise par exemple...

Pour Solidaires, ce sont de vraies augmentations de salaires qu'il faut, avec 400 € mensuels immédiatement pour toutes et tous !

Heures supplémentaires défiscalisées et/ou création d'emplois ?

Pour répondre à la crise sociale, le gouvernement Philippe a décidé de « désocialiser » et « défiscaliser », les heures supplémentaires, c'est-à-dire de les exonérer de cotisations salariales (hors CSG et CRDS) et d'impôt sur le revenu.

Mesure de Sarkozy et du célèbre « travailler plus pour gagner plus », cette mesure peut effectivement être vécue à court terme comme un plus pour le pouvoir d'achat des salarié-es (bien qu'elle ne compte pas pour la retraite), mais seulement là où l'on peut faire des heures sup' !

Le gouvernement estime que le gain annuel moyen serait de 200 € pour près de 8 millions de salarié-es du secteur privé, pour un coût estimé de 4,5 milliards d'euros par an de pertes de rentrées fiscales, sans parler du manque à gagner en terme de cotisations sociales, ni des mécanismes de fraude consistant à déclarer comme heures supplémentaires des primes et ainsi les défiscaliser indûment...

Par rapport à un hypothétique gain d'emploi lié à une relance de la consommation par ce biais, le fait d'inciter aux heures supplémentaires augmentera le temps de travail et rendra les embauches bien moins nécessaires.

Selon l'OFCE, cela reviendrait à détruire sur la même période plus de 66 000 emplois.

Le résultat net sur l'emploi serait donc de -19 000 emplois ! Sur la seule année 2020, cela aboutirait à détruire près de 12 000 emplois et augmenter le taux de chômage de 0,1 %.

La santé, la sécurité des salarié-es, l'égalité femmes-hommes, sont impératifs et non négociables !

Et ce n'est pas parce que les revendications salariales sont légitimes qu'il faut que cela serve à certain-es employeurs ou patrons à accorder une prime dans l'espoir de faire taire toute contestation sociale, toute demande de respect de la réglementation en matière de conditions de travail ! **La sécurité et de la santé des travailleur-euses ne sont pas à vendre !**

Par ailleurs, **les luttes pour l'augmentation des salaires ne peuvent se faire sans combattre les inégalités femmes-hommes** : les écarts salariaux entre femmes et hommes sont toujours en moyenne de 26% dans le privé et 15% dans la fonction publique. On ne peut s'exonérer de lutter contre « le plafond de verre » (des femmes écartées des postes à responsabilités), contre l'assignation des femmes à certains métiers ou carrières dévalorisés y compris pécuniairement, contre ce qui prive les femmes d'évolutions professionnelles similaires aux hommes et contre leur cantonnement dans la précarité (temps partiels imposés notamment) !

RECHARGEZ

NOS SALAIRES !

Union
syndicale

Solidaires